VILLE DE
Prévost

Séance ordinaire du Conseil municipal du 20 janvier 2020 à 19 h 30

PAUL GERMAIN
pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239

JOEY LECKMAN
District 1 : Secteurs Bon Air, Canadiana et Domaine Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301

PIER-LUC LAURIN
District 2 : Secteurs des Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302

MICHEL MORIN
District 3 : Secteurs Lesage et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303

MICHÈLE GUAY
District 4 : Secteurs Shawbridge et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304

SARA DUPRAS
District 5 : Secteurs des Chansonniers, Brosseau et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305

PIERRE DAIGNEAULT
District 6 : Secteurs des Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 20 janvier 2020

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement 768 décrétant l'acquisition de deux surpresseurs à vis munis de variateur(s) de fréquence pour la station d'épuration (soufflantes) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser la Ville à emprunter un montant de 390 000 $, sur une période de 10 ans, pour l'acquisition de deux surpresseurs à vis munis de variateur(s) de fréquence pour la station d'épuration (soufflantes)

Registre pour le règlement 768	
Dates de tenue de registre :	13 janvier 2020
Nombre de personnes habiles à voter :	2 889
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	300
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 768 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

Gestion règlementaire

3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement 776 décrétant des dépenses pour des travaux de réfection des rues Principale, du Nord, Ross, Guénette, Filiatrault et Levasseur et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser la Ville à emprunter un montant de 4 146 000 $, sur une période de 20 ans, pour réaliser des travaux de réfection des infrastructures municipales (réseau d'aqueduc, réseau d'égout pluvial et de drainage et pavage) des rues Principale, du Nord, Ross, Guénette, Filiatrault et Levasseur

Registre pour le règlement 776	
Dates de tenue de registre :	13 et 14 janvier 2020
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 776 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

Gestion règlementaire

3.1 Dépôt des certificats de la greffière suivant la tenue d'une procédure de registre

Règlement 777 décrétant des dépenses pour l'aménagement de nouveaux réservoirs d'eau potable (réserve incendie et réserve d'opération) pour desservir les secteurs PSL et Domaine Laurentien et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

- Règlement ayant comme objet d'autoriser la Ville à emprunter un montant de 4 862 000 $, sur une période de 20 ans, pour l'aménagement de nouveaux réservoirs d'eau potable (réserve incendie et réserve d'opération) pour desservir les secteurs PSL et Domaine Laurentien

Registre pour le règlement 777	
Dates de tenue de registre :	13 et 14 janvier 2020
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 777 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement 601-65 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)

Adoption du règlement

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Règlement 602-5 amendant le règlement de lotissement numéro 602, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)

Adoption du règlement

Gestion règlementaire

3.4 Adoption du second projet de règlement – Règlement 601-66 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Création de la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251, y permettre l'usage relié aux services d'utilité publique P-204 « Centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) » et édicter des dispositions particulières encadrant cet usage)

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Toute demande d'approbation référendaire pour être valide devra être faite conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un avis public à cet effet sera disponible sous peu sur le site web de la ville au www.ville.prevost.qc.ca avec tous les détails, notamment la date limite pour la réception des demandes.

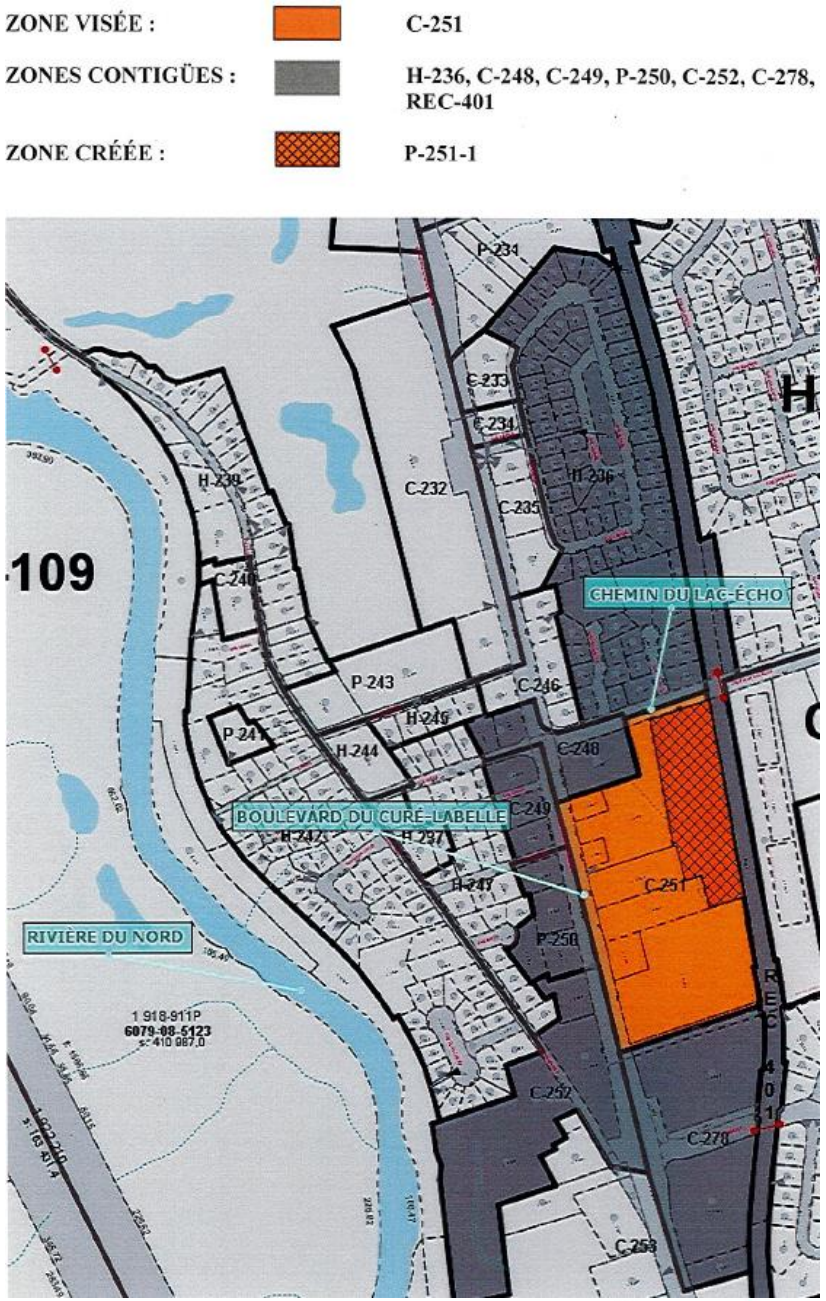

Gestion règlementaire

3.5 Règlement 771 décrétant des dépenses en honoraires professionnels pour la réalisation d'études environnementales et géotechnique des terrains, de programmation architecturale reliée aux infrastructures municipales et d'un chargé de projet relativement au Pôle du savoir et un emprunt nécessaire à cette fin – Modification de la période d'amortissement du règlement

Modification de la période d’amortissement de vingt (20) ans à cinq (5) ans, suivant une demande du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation à cet effet.

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.1 Entente de stationnement et droit d'usage annuel – Lot 2 225 551, rue de l'École – Autorisation de signature

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Tonte de gazon, entretien et lignage des terrains de soccer – Demande de prix TP-DP-2019-122 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Pelouse Santé Inc.	**41 873,56 $**
Les Entreprises Patrick Logan	S/O
Paysagement RB	S/O

Gestion des contrats

5.2 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire – Rue Clavel – Contrat TP-SP-2017-08 – Acceptation finale

PROJET : Prolongement des réseaux rue Clavel
CLIENT : Ville de Prévost

RECOMMANDATION DE PAIEMENT[1]

ENTREPRENEUR :	Raymond Bouchard Excavation inc.
	TPS: 104411640 **TVQ:** 1001755974
DOSSIER :	27.00.93
DÉCOMPTE :	N°. 5
PÉRIODE :	Jusqu'au 7 juin 2018
	RÉCEPTION FINALE

DÉTAILS

Montant de la soumission :	**373 660,00 $**		
Montant des travaux exécutés :			**395 549,44 $**
Libération de la retenue spéciale - fissures égout sanitaire		-	- $
Libération de la retenue 5 % :		-	- $
	Sous-total :	=	395 549,44 $
Pénalité permanente pour la compaction du pavage		-	2 609,00 $
Paiement(s) déjà recommandé(s) :		-	373 162,97 $
	Sous-total :	=	19 777,47 $
TPS 5 % :		+	988,87 $
TVQ 9,975 % :		+	1 972,80 $
MONTANT TOTAL À PAYER :		=	**22 739,14 $**

Par : _____ Date : **Le 4 décembre 2019**
Régis Doré, ing.

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des loisirs, de la culture et de la collectivité

9.1 Aide financière – Club Optimiste de Prévost – Gala Prévostars 2020

Aide financière au montant de mille dollars (1 000 $) pour la tenue du Gala Prévostars 2020

VILLE DE
Prévost

Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Varia

12.1 Adoption – Budget révisé 2019 – Office municipal d'habitation (OMH)

Budget révisé préparé par la Société d'habitation du Québec (SHQ)	
Revenus :	76 763 $
Dépenses :	122 822 $
Dépenses – Revenus (déficit) :	(46 059 $)
Contribution SHQ :	41 453 $
Contribution de la Ville :	4 606 $

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

VILLE DE Prévost

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Lundi 10 février 2020 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !